



PROTECFINA

DECLARATION UE DE CONFORMITE Selon art.15 et Annexe IX du Règlement(UE) 2016/425

Je soussigné, M.François LE BERRE, assure et déclare sous ma seule responsabilité de fabricant que :

➔ Les EPI de **catégorie III** cités ci-dessous, sont conformes au Règlement UE 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, aux exigences essentielles de santé et de sécurité (Annexe II du règlement UE 2016/425) et aux normes harmonisées applicables.

➔ L'organisme notifié SATRA 2777 a effectué l'examen UE de type (module B) et a établi l'attestation d'examen UE de type : certificat n° 2777/11521-02/E15-01 du 22/09/2021.
L'EPI est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (module D) sous la surveillance de l'organisme notifié SATRA 2777.

Normes applicables

EN 374-1 : 2016	Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes - Partie 1 : Terminologie et exigences de performance pour les risques chimiques
EN 374-2 : 2015	Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes - Partie 2 : détermination de la résistance à la pénétration
EN 374-4 : 2013	Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes - Partie 4 : détermination de la résistance à la dégradation par des produits chimiques
EN 374-5 : 2016	Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes - Partie 5 : Terminologie et exigences de performance pour des risques par des microorganismes
EN 16523-1 : 2015	Détermination de la résistance des matériaux à la perméation par des produits chimiques. Perméation par un produit chimique liquide dans des conditions de contact continu
EN 420 : 2003 + A1 : 2009	Gants de protection - Exigences générales et méthodes d'essai

➔ De plus, les EPI cités ci-dessous sont conformes au Règlement CE n°1935/2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et au Règlement UE n° 10/2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

➔ Le marquage UE s'applique aux produits ci-dessous listés à partir de leur 1^{ère} mise sur le marché :
GANTS DE PROTECTION EN NITRILE A USAGE UNIQUE
« PROTILE » (codes informatiques : S 115503 / M 115504 / L 115505 / XL 115505XG),
« PROTILE+ » (codes informatiques : S 116503 / M 116504 / L 116505 / XL 116505XG),
« PROTILE NOIR » (codes informatiques : S 116003 / M 116004 / L 116005 / XL 116005XG).

Cette déclaration UE de conformité est valable jusqu'au 09/11/2023.

Fait à Dammarie-les-Lys, le 30 mai 2022.

François LE BERRE, Le Gérant



PROTECFINA

230 avenue André Ampère
Z.A.C Chamlys - BP 130
77194 Dammarie les Lys Cedex - Frar

+33 (0)1 64 37 00 87

www.protecfina.fr

PROTECFINA

B.P. 130 – 77194 Dammarie-lès-Lys Cedex – France
Tel. +33 (0)1 64 37 00 87 – Fax. +33 (0)1 64 37 08 77
S.A.R.L. au capital de 50.000 €, R.C.S. Melun, SIRET 754 046 431 00013, APE 4669B